

L'an deux mille seize le onze avril à vingt et une heures, le Conseil municipal de la Commune de Paulhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier CUJIVES, Maire.

Date de la convocation : 3/04/2016

Etaient présents : Monsieur Didier CUJIVES, Maire

MM Michel DELMAS, Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT, Lucie LAURENT,
Adjoints

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué

MM Anne ANDRE, Jean-Michel BERSIA, Roger FALGA, Marlène JEANJEAN, Nathalie RUMEAU, Manuela VALVERDE

Etaient absents représentés : MM Gérard LAVERGNE par Jean-Pierre AZLABERT, Sophie DIAZ par Nathalie THIBAUD

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel DELMAS

DOMAINES	
	Adoption du compte rendu de la séance du 07/03/2016
FINANCES	Délibération N°2016-03-01 : Vote du Compte administratif 2015 Délibération N°2016-03-02 : Vote du Compte de gestion 2015 Délibération N°2016-03-03 : Affectation du résultat 2015 Délibération N°2016-03-04 : Vote du taux des taxes directes 2016 Délibération N°2016-03-05 : Vote du budget 2016
TRAVAUX	Délibération N°2016-03-06 : Travaux de rénovation thermique et de transition énergétique à la salle des fêtes et demande de subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) Délibération N°2016-03-07 : Travaux de rénovation énergétique à la Salle des Fêtes et demande de subvention auprès de la Région Délibération N°2016-03-08 : Travaux d'aménagement et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes et demande de subvention auprès du Conseil départemental Délibération N°2016-03-09 : Demande de diagnostic énergétique de la salle des fêtes auprès du SDEHG
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	Délibération N°2016-03-10: Travaux de sécurisation du boulodrome par la mise en place d'un éclairage adapté Délibération N°2016-03-11 : Travaux de sécurisation de la Rue du Lavoir par la consolidation d'un muret communal Délibération N°2016-03-12 : Plantation 2016 « arbres et arbustes » et demande de subvention
URBANISME	Délibération N°2016-03-13 : Rectification de l'autorisation donnée au maire pour signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée Section A N° 1677 située dans le lotissement du « Pré Vert »
AFFAIRES CULTURELLES	Délibération N°2016-03-14 : Saison 2016/2017 des Parenthèses Musicales : Demande du soutien de la Région dans le cadre de son dispositif d'aide à la diffusion
QUESTIONS DIVERSES	

Adoption du compte rendu de la séance du conseil Municipal du 7/03/2016 :

Monsieur Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07/03/2016

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-03-01**Vote du Compte Administratif 2015**

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué aux affaires financières, présente aux membres du Conseil le Compte Administratif dressé par Didier CUJIVES, Maire, pour l'exercice 2015, qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	593 188.50 €
Recettes de l'exercice :	743 607.94 €
Résultat de l'exercice :	+ 150 419.44 €
Excédent reporté :	+ 90 728.89 €
Résultat de clôture de l'exercice :	+ 241 148.33 €

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	431 961.32 €
Recettes de l'exercice :	861 054.32 €
Résultat de l'exercice :	+ 429 093.00 €
Déficit reporté	- 574 122.99 €
Résultat de clôture de l'exercice :	- 145 029.99 €

Monsieur François CHASSAT propose au Conseil d'adopter le Compte Administratif tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le Compte Administratif 2014 tel que présenté avec un résultat de clôture positif de **96 118.34 €**

Délibération 2016-03-02**Vote du Compte de Gestion 2015**

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- que le compte de Gestion du budget de la Commune dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2016-03-03

Affectation du résultat d'exploitation de 2015

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué aux affaires financières rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, après avoir examiné le Compte Administratif de 2014 et déterminé les restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2015, d'affecter le résultat d'exploitation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	150 419.44 €
B Résultat antérieur reporté	90 728.89 €
C résultat à affecter (= A+B)	241 148.33 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	145 029.99 €
R001 Excédent de financement	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	11 000.00 €
Excédent de financement	0 €
F Besoin de financement (= D+E)	156 029.99 €
Affectation de C (= G+H)	
G Affectation en réserve R1068 en investissement	156 029.99 €
H Report en fonctionnement R002	85 118.34 €

Délibération 2016-03-04**Vote des taux 2016 des taxes directes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le taux officiel de l'inflation de l'année précédente a toujours été pris en compte dans la variation du taux des taxes de contributions directes. Le taux de l'inflation 2015 étant nul, il propose de maintenir les taux des taxes directes 2015 pour l'année 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le taux des contributions directes comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 404 000	12.51 %	175 640
Foncier bâti	815 856	15.87 %	131 562
Foncier non bâti	33 217	87.23 %	29 222
Total	2 53 073.00		336 424.00

Délibération 2016-03-05 :**Vote du budget communal 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil ses propositions pour le budget communal 2015, équilibré :

En section de fonctionnement à hauteur de 656 249.34 € :

➤ **Dépenses :**

- 249 780.97 € de charges à caractère général et de gestion courante
- 278 960.00 € de charges de personnel
- 100 249.59 € d'autres charges de gestion courante
- 25 000.00 € de charges financières
- 3258.78 € de virement à la section d'investissement

➤ **Recettes :**

- 17 104.00 € en produits des services
- 348 030.00 € en impôts et taxes
- 159 997.00 € en dotations
- 46 000.00 € en autres produits de gestion courante
- 85 118.34 € en résultat reporté

En section d'investissement à hauteur de 436 629.99 €

➤ **Dépenses :**

- équipements : 100 600.00 €
- emprunts : 180 000.00 €
- reports 2015 : 145 029.99 €
- RAR : 11 000.00 €

➤ **Recettes :**

- subventions + emprunt : 101 227.14 €
- FCTVA : 177 114.08 €
- Virement de la section de fonctionnement : 2 258.78 €
- Affectation excédent fonctionnement 2014 : 156 029.99 €
- RAR : 0 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré article par article, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** par nature le budget communal 2016, tel que présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Délibération N°2016-03-06 :

Travaux de rénovation thermique et de transition énergétique à la Salle des Fêtes et demande de subvention auprès du Fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Monsieur Didier CUJIVES expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux substantiels au niveau de la salle des fêtes, portant à la fois sur la rénovation thermique du bâtiment et sur sa transition énergétique, en vue de réduire les charges de fonctionnement de la commune en la matière.

Dans le cadre de la rénovation thermique de la salle, le remplacement du plafond par de nouveaux panneaux isolés permettrait de diminuer la consommation d'énergie tout renforçant l'autonomie de la commune acquise par l'installation de la chaufferie bois.

Dans le cadre de la transition énergétique, le remplacement des luminaires existants, très énergivores, par des plafonniers de type LED permettrait également de maîtriser la consommation d'électricité dans le respect des nouvelles règles liées à la territorialisation de la COP 21.

Une consultation a été réalisée à cet effet par Monsieur Michel DELMAS auprès de diverses entreprises.

Dans le cadre de la rénovation thermique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond nettement mieux isolé pour un coût de 17 190.00 € HT soit 20 616.00 € TTC.

Dans le cadre de la transition énergétique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour le remplacement des luminaires existants par des plafonniers et des hublots de type LED pour un montant de 5 467.00 € HT soit 6 944.40 € TTC

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions présentées, considérant la diminution des consommations d'énergie créée par ces nouveaux équipements, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond d'une isolation augmentée de 50 % pour un coût de 17 180.00 € HT
- de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour la pose de plafonniers et de hublots de type LED pour un coût de 5 467.00 € HT
- de solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) créé à cet effet par l'Etat
- d'inscrire ces opérations au budget 2016

Délibération N°2016-03-07 :**Travaux de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes et demande de subvention auprès de la Région**

Monsieur Didier CUJIVES expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux substantiels au niveau de la salle des fêtes, portant sur la rénovation thermique du bâtiment, en vue d'en réduire la consommation énergétique et de ce fait les charges de fonctionnement de la commune induites.

Dans le cadre de la rénovation thermique de la salle, le remplacement du plafond par de nouveaux panneaux mieux isolés permettrait de diminuer la consommation d'énergie tout renforçant l'autonomie de la commune acquise par l'installation de la chaufferie bois.

De même, le remplacement des luminaires existants, très énergivores, par des plafonniers de type LED permettrait également de maîtriser la consommation d'électricité dans le respect des nouvelles règles liées à la territorialisation de la COP 21.

Une consultation a été réalisée à cet effet par Monsieur Michel DELMAS auprès de diverses entreprises.

Pour la rénovation thermique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond nettement mieux isolé pour un coût de 17 190.00 € HT soit 20 616.00 € TTC.

Pour la transition énergétique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour le remplacement des luminaires existants par des plafonniers et des hublots de type LED pour un montant de 5 467.00 € HT soit 6 944.40 € TTC

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions présentées, considérant la diminution des consommations d'énergie créée par ces nouveaux équipements, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond d'une isolation augmentée de 50 % pour un coût de 17 180.00 € HT
- de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour la pose de plafonniers et de hublots de type LED pour un coût de 5 467.00 € HT
- de solliciter la Région dans le cadre de son programme 2014-2020 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- de demander au SDEHG de procéder à un diagnostic sur le bâtiment aux fins de preuve d'un gain d'au moins 30 % de la consommation énergétique et du passage en classe énergétique C au minimum
- d'inscrire ces opérations au budget 2016

Délibération N°2016-03-08 :**Travaux d'équipement et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes et demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Monsieur Didier CUJIVES expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux substantiels au niveau de la salle des fêtes, portant d'une part sur sa fonctionnalité, et d'autre part sur la rénovation thermique du bâtiment, en vue d'en réduire la consommation énergétique et de ce fait les charges de fonctionnement de la commune induites.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de territoire, de tels projets, par leur aspect structurant, auraient un impact significatif sur l'économie de la commune.

Le remplacement du plafond par de nouveaux panneaux isolés permettrait de diminuer la consommation d'énergie tout renforçant l'autonomie de la commune acquise par l'installation de la chaufferie bois.

Le remplacement des luminaires existants, très énergivores, par des plafonniers de type LED permettrait également de maîtriser la consommation d'électricité dans le respect des nouvelles règles liées à la territorialisation de la COP 21.

Une consultation a été réalisée à cet effet par Monsieur Michel DELMAS auprès de diverses entreprises.

Pour la rénovation thermique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond nettement mieux isolé pour un coût de 17 190.00 € HT soit 20 616.00 € TTC.

Pour la transition énergétique, Monsieur DELMAS propose de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour le remplacement des luminaires existants par des plafonniers et des hublots de type LED pour un montant de 5 467.00 € HT soit 6 944.40 € TTC

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions présentées, considérant la diminution attendue des consommations d'énergie créée par ces nouveaux équipements, décide, à l'unanimité :

- de retenir l'opération présentée et d'en démarrer les travaux l'année de la programmation
- de retenir la proposition de la société HTP pour la pose d'un faux plafond d'une isolation augmentée de 50 % pour un coût de 17 180.00 € HT
- de retenir la proposition de l'entreprise RIGAL Philippe pour la pose de plafonniers et de hublots de type LED pour un coût de 5 467.00 € HT
- d'inscrire ces opérations au budget 2016
- de solliciter l'aide du Département dans le cadre des projets du contrat de territoire recensés par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Délibération N°2016-03-09 :

Demande de diagnostic énergétique au SDEHG pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la commune d'inscrire la salle des fêtes dans ce programme. ce programme sera financé à 65 % par l'ADEME et la Région, 30 % par le SDEHG, et une charge de 5% restera à la charge de la Commune, soit un maximum de 200 €.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander un diagnostic énergétique pour la salle des fêtes
- s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic, soit un maximum de 200 €
- s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Délibération N°2016-03-10 :**Travaux de sécurisation du boulodrome par la mise en place d'un éclairage adapté**

Monsieur Michel DELMAS, 1^{er} adjoint, informe le conseil de la nécessité d'installer un éclairage adapté au niveau de l'espace public accueillant les adeptes de la pétanque.

En effet, la pratique de cette activité, ouverte à tous, suppose que cet espace soit accessible et sans danger.

Il expose à cet effet la proposition de la société RIGAL Philippe pour l'alimentation de l'espace dédiée à cette activité, pour un coût de 1 858.20 € HT soit 2 229.84 € TTC

Le Conseil, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de la société RIGAL pour un montant de 1858.20 € HT
- de solliciter l'aide du Conseil départemental dans cette action que mène la Commune de sécurisation de ses espaces publics

Délibération N°2016-03-11:**Travaux de sécurisation de la Rue du Lavoir par la consolidation d'un mur communal situé en bordure**

Monsieur Michel DELMAS, 1^{er} adjoint, informe le Conseil que le mur appartenant à la commune, qui borde une partie de la Rue du Lavoir, présente des signes inquiétants d'affaissement pouvant provoquer une chute de briques potentiellement dangereuse.

Il propose de sécuriser ce lieu de passage en procédant à sa consolidation et présente un devis établi à cet effet pour un coût de 10453.75 € HT soit 12 544.50 € TTC

Le Conseil, considérant le bien-fondé de cette proposition qui respecte les règles de sécurité publique, décide :

- d'accepter la proposition de consolidation du mur incriminé pour un coût de 10 453.75 € HT
- de solliciter l'aide du Conseil départemental afin de soutenir la Commune dans l'action entreprise de sécurisation de ses espaces publics.

Délibération N°2016-03-12:**Plantation 2016 « arbres et arbustes » et demande de subvention**

Monsieur Michel DELMAS, informe le Conseil que, dans le cadre du programme d'aménagement des abords du bâtiment de l'ALSH, il serait nécessaire de prévoir la plantation d'arbres et arbustes.

Il propose de retenir, après consultation, pour cette opération de plantation d'arbres et d'arbustes par les services techniques municipaux, l'offre commerciale de la société SOLIGNAC (Bessières) pour un coût de 3 594.61 € HT soit 3 954.07 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société SOLIGNAC pour un montant total de 3 594.61 € soit 3 954.07 € TTC
- d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

- de solliciter du Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération N°2016-03-13 :

Autorisation donnée au maire pour signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée Section A N° 1677 située dans le lotissement du Pré Vert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les termes de sa décision du 7/03/2016 portant autorisation accordée au maire de signer l'acte d'acquisition de voiries et espaces communaux issus du lotissement « les Jardins de Paulhac ».

Une confusion ayant été commise au niveau de la dénomination de la parcelle concernée, cadastrée Section A N°1677 sise dans le lotissement « Le Pré vert », Monsieur le Maire propose de modifier les éléments de la précédente délibération afin d'en rectifier la portée juridique.

Le Conseil, ouï cet exposé et considérant le bien-fondé de cette proposition, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'opération d'acquisition à titre gratuit de la parcelle du lotissement « le Pré Vert » cadastrée S°4 N°1677, d'une surface de 16 a 4 ca
- d'inscrire au budget communal tous les frais, droits et émoluments, inhérents à cette opération
- d'annuler la délibération du 7/03/2016 portant sur ce même objet.

Délibération N°2016-03-14 :

Saison 2016/2017 des Parenthèses Musicales : Demande du soutien de la Région dans le cadre de son dispositif d'aide à la diffusion

Manuela VALVERDE, conseillère municipale, informe le Conseil que la Commune peut solliciter l'aide de la Région pour l'organisation de la saison 2016/2017 des Parenthèses Musicales. En effet, dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux communes d'accueillir des spectacles agréés à des conditions financières privilégiées, afin de favoriser une meilleure circulation des spectacles et d'assurer un égal accès à la culture pour tous.

A cette fin, elle propose de solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la programmation 2016/2017 des Parenthèses Musicales et de retenir le groupe VOX BIGERRI, qui pourrait offrir un spectacle agréé par la Région le 3/12/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'importance d'un tel soutien, décide à l'unanimité :

- de solliciter pour les projets 2016/2017 des Parenthèses Musicales, l'aide de la Région dans le cadre du soutien accordé à la programmation artistique et culturelle de son territoire,
- d'approuver dans ce cadre la venue du groupe VOX BIGERRI le 3/12/2016 en l'église Notre Dame.

En l'absence de questions diverses, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30.

Anne ANDRE	Jean-Pierre AZALBERT	Jean-Michel BERSIA	François CHASSAT	Didier CUJIVES
Michel DELMAS	Sophie DIAS	Roger FALGA	Marlène JEANJEAN	Lucie LAURENT
	Absente représentée par Madame Nathalie THIBAUD			
Gérard LAVERGNE	Nathalie RUMEAU	Nathalie THIBAUD	Manuela VALVERDE	
Absent représenté par Monsieur Jean-Pierre AZALBERT				